

Durée : 1 à 2 jours.

Public :

Tout public. Dernière MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Sensibilisation et prise de conscience des dangers liés à la consommation d'alcool, de drogues et autres narcotiques.

Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Méthodes :

Questionnaire sous forme de QCM pour auto-évaluer ses connaissances. Utilisations de vidéos montrant les dangers des addictions sur les lieux de travail. Débat sur les habitudes, les accoutumances prises dans la vie courante et sur les lieux de travail.

Évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire. Dernière MAJ : Avril 2024

Le cadre réglementaire

Analyse de la situation face à la loi, au code de la route, au code du travail, au médecin du travail

Les obligations pour les salariés et pour l'employeur : le salarié est tenu de respecter le Code de la route et engage sa responsabilité

L'employeur a une obligation de sécurité vis à vis de ses collaborateurs
L'application des dispositions du code du travail (R4228-21, R4228-20, R4225-2) et celles introduites dans le règlement intérieur de l'entreprise

Article L.3421-1 du Code de la Santé publique traitant de la consommation de cannabis

Rappels élémentaires du code de la route et des comportements des utilisateurs des véhicules de l'entreprise

Chaque salarié est responsabilisé vis-à-vis de sa sécurité et de sa santé (article L4122-1 du code du travail)

Alcool et travail, le risque augmente

Rappel sur le strict respect des règles de non-consommation d'alcool et/ou de stupéfiants sur le lieu de travail, au volant et dans l'entreprise
La dégradation de la santé suite à une consommation excessive d'alcool

L'alcool au volant reste un des dangers principaux sur les routes

Sur le lieu de travail, quels sont les signes d'un état d'ivresse d'origine alcoolique, et comment le constater

Buveurs excessifs, l'importance du conseil du médecin traitant ou du médecin du travail (soumis au secret professionnel)

Prévention et sensibilisation sur les dangers et les méfaits de l'alcool et des produits stupéfiants auprès des jeunes

Conséquences de consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants sur la sécurité et la santé dans des situations de travail

Les effets des stupéfiants et de l'alcool sur la vigilance ou l'appréciation des dangers, surtout pour les travaux qui nécessitent une vigilance élevée : conduite de véhicule, travail en hauteur, utilisation de machines ou d'outils

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

Délais d'accès : Nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicapés nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.